

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 30/03/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 033**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique

ADMINISTRATION GENERALE

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « FORET »

- Vu l'article L 2143-2 du CGCT qui prévoit que Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ;
- Vu la délibération n° 2023-032 en date du 23/03/23 relative à l'adhésion au Réseau des Communes Forestières ;
- Considérant le souhait d'assurer la bonne gestion de la ressource forestière de la Commune de Tonnerre et d'y associer les habitants ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De créer le Comité consultatif « forêt » :
- De dire que ce Comité aura pour mission de gérer la forêt communale de Tonnerre en accord avec les services de l'Office National des Forêts et des Communes Forestières de l'Yonne ;
- De dire que ce comité est composé de :
 - 3 élus : M. Jean-François FICHOT, M. Christian ROBERT, Mme Emilie ORGEL,
 - 2 membres titulaires (Jean-Loup GAGNEPAIN et Alain LAPORTE) et 2 suppléants du (Benoît CHAISY, Raphaël TROLETTI Comité environnemental,
 - 1 affouagiste.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre